



Jean-François **ELIAOU**

**DÉPUTÉ** de l'Hérault



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Éducation : des mesures inédites pour plus d'inclusion, une scolarisation de qualité et le renforcement de la cohésion nationale et de la mixité sociale**

Le 11 octobre 2021

Dès 2017, la majorité a commencé à œuvrer pour la jeunesse et a voté des lois de programmation pour l'éducation, la recherche et l'enseignement supérieur, représentant 50% des dépenses publiques. Au total, ce sont plus de 1,7 milliards d'euros pour l'enseignement scolaire depuis le début du quinquennat.

Afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap, nous avons augmenté de 14% le nombre d'unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) dans les écoles maternelles, élémentaires, aux collèges et aux lycées dans l'Hérault. Pleinement engagée pour la réussite et l'inclusion de tous nos écoliers, nous avons doublé le nombre de classes adaptées à la scolarisation des enfants autistes (UEMA/UEEA) en maternelle et élémentaire. De même, les classes de grande section, CP et CEI des réseaux d'éducation prioritaire du département de l'Hérault ont été doublées et ont augmenté de 67% depuis le début du quinquennat.

Garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux est indispensable à leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité. Ainsi, les dispositifs « Devoirs Faits » et « Savoir Rouler à Vélo », ont bénéficié à plus de 22% des collégiens héraultais, et près de 1.000 attestations « savoir rouler à vélo » ont été délivrées depuis la mise en place du dispositif.

Portant l'ambition de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans, nous avons mis en place le Pass Culture, qui permet à ses utilisateurs de découvrir et réserver un panel très large de propositions culturelles. Le département de l'Hérault compte déjà plus de 21.400 utilisateurs.

La majorité a poursuivi ses réformes pour aider les jeunes à accéder au marché du travail malgré la crise économique et sociale. L'insertion des jeunes demeure l'une de nos priorités absolues, pendant et après la crise. Grâce au plan I jeune, I solution, plus de 26.500 jeunes héraultais ont pu être recrutés.

Suite à ce succès et les remontées de terrains positifs, le Président de la République a lancé le programme I jeune, I mentor qui vise à offrir aux jeunes la possibilité de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice, retraité, etc.) pour l'aider dans son parcours scolaire, puis dans son orientation et son insertion professionnelle.

Promouvoir l'apprentissage est une des priorités du quinquennat en matière d'emploi des jeunes. La loi « avenir professionnel » de 2018 a permis de faciliter l'accès à l'apprentissage pour les jeunes, mieux répondre aux besoins des employeurs, simplifier les procédures, et donc d'en accélérer le développement. Le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté de 115% depuis 2017 : notre département compte désormais plus de 10.700 apprentis.

La crise sans précédent a compliqué la recherche d'emploi de nos jeunes. C'est pourquoi nous avons mis en place la Garantie Jeune, qui a permis à plus de 200.000 jeunes précaires d'avoir accès à un accompagnement vers l'emploi et une allocation, grâce aux missions locales présentes sur le territoire.

Mais nos réformes ne s'arrêtent pas là : afin de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, nous avons voté pour la création du Service Civique. Ouvert sans aucune condition de diplôme aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap, il offre l'opportunité de s'engager, de donner du temps pour l'intérêt général et ainsi de vivre une expérience unique formatrice, apprenante et valorisante, d'une durée de 6 à 12 mois.

Fin 2020, plus de 2.600 jeunes héraultais ont réalisé au moins un jour de mission de service civique.

## Contacts presse

Türkân ILHAN | Assemblée nationale | Paris  
turkan.ilhan@clb-an.fr – 07.89.62.27.16 – 01.40.63.74.77

Edith SCHMITT | Permanence parlementaire | Gignac  
contact@jeanfrancoiseliaou.fr – 07.87.64.22.29 – 04.67.02.68.10